

# À VOS AFFAIRES

LES BONS COMPTES  
LA TÉLÉ HD : CAUSE  
DE FRUSTRATION  
PAGE 2



## LIVRES

### Misez sur le vert

Pour Elizabeth Pastore-Reiss, il est temps que les entreprises prennent le virage vert.

PAGE 2

## L'ARGENT AU QUOTIDIEN

### Cartes de crédit

Le paiement minimum baisse, le remboursement s'étire. À qui cela profite-t-il ?

PAGE 4

## MICHEL GIRARD

### Fractionnement du revenu de retraite

Dans son courrier, Michel Girard nous aide à mieux comprendre cette nouvelle mesure fiscale.

PAGE 4

## SOUS LA LOUPE

### Impossible rêve ?

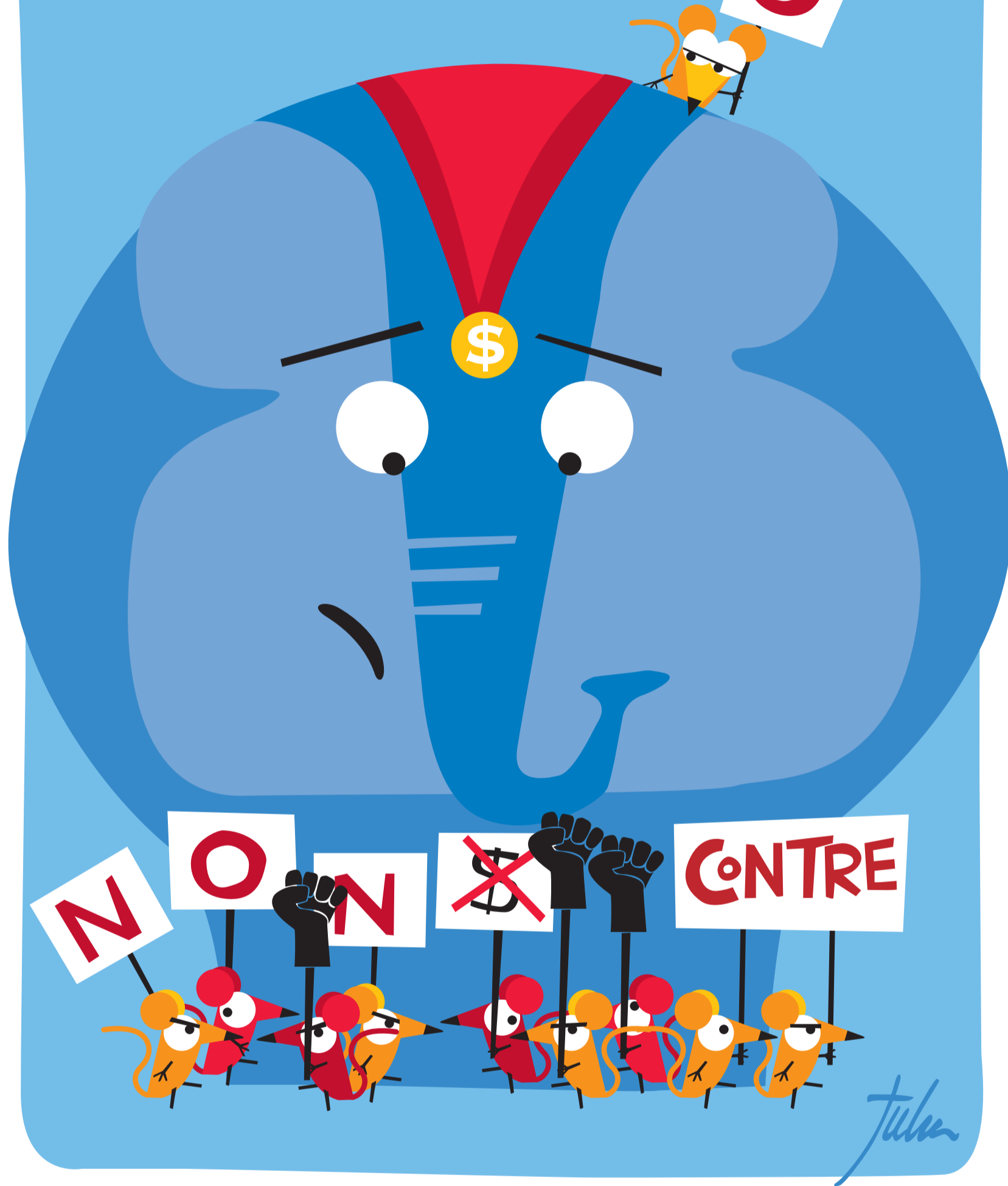
Sarah et David rêvent d'un tour du monde en voilier avec leurs trois enfants.

Le hic : ils n'ont ni enfant ni voilier. Rêvent-ils en couleur ?

PAGE 5



# CONTESTATION!



## VISÉ ?

## VOUS VOUS SENTEZ LÉSÉ ?

# CONTESTEZ !

MARC TISON

**Ô** rage, ô désespoir, hausse de loyer ! Il y a une semaine, Claude a reçu l'avis de sa hausse de loyer par huissier. Sa mensualité passe de 749 \$ à 847 \$ par mois. Une hausse de 13 %.

Vaut-il la peine de contester ? Rappelons les règles. Pour un bail de 12 mois ou plus, le propriétaire doit signifier une hausse de loyer au plus tôt six mois et au plus tard trois mois avant la fin du bail. Dès qu'il a reçu cet avis, le locataire dispose d'un mois pour faire savoir à son propriétaire qu'il refuse l'augmentation ou qu'il quittera le loyer à la fin du bail. Passé ce délai, il est réputé avoir accepté la modification du bail.

Si le locataire conteste sa hausse, mieux vaut le faire savoir par courrier recommandé. Le propriétaire a à son tour un mois pour faire une demande de modification du bail à la Régie du logement.

L'arbitre de la Régie fixera le loyer en fonction d'une série d'indicateurs économiques — impôt foncier, assurances, prix des sources d'énergie, réparations et améliorations majeures, frais de gestion et indexation du revenu net de l'immeuble.

Comme chaque année, la Régie a rendu publique cette semaine son estimation d'une augmentation raisonnable. Pour un logement chauffé au mazout comme celui de Claude, l'augmentation recommandée, s'il n'y a eu ni hausse d'impôt foncier ni travaux majeurs, est de 1,4 %. Dix fois moins.

Si la Régie confirme l'augmentation demandée par le propriétaire, elle peut imposer au locataire le paiement des frais — 63 \$ pour un loyer de plus de 600 \$.

« Il faut être prudent, surtout cette année », indique à ce propos André Trépanier, responsable des dossiers politiques au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RECLALQ). Les variations d'impôt foncier peuvent avoir été importantes, et justifier une hausse significative de loyer.

Le locataire peut vérifier le montant des taxes municipales et scolaires en communiquant avec sa municipalité ou sa commission scolaire.

Pour évaluer sa cause, il peut également se référer à la grille

de calcul 2007, disponible sur le site Internet de la Régie du logement. Le comité logement du coin pourra aussi l'aider à jauger l'opportunité d'une contestation.

« Si on estime que la hausse est abusive, il vaut la peine de la refuser », insiste André Trépanier. Ce refus ne signifie pas nécessairement que le désaccord se réglera devant la RLQ. Il est souvent le point de départ d'une négociation qui pourra mener à une entente acceptable.

> Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec : [www.rclalq.qc.ca](http://www.rclalq.qc.ca)  
> Régie du logement du Québec : [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca)

> Voir DOSSIER en page 3

## À VOS AFFAIRES CONSOMMATION

DE LA SUITE  
DANS LES IDÉES...JACINTHE TREMBLAY  
COLLABORATION SPÉCIALE

## COÛTEUSES BOULES DE POILS!

L'adoption d'un animal domestique, particulièrement d'un chien, compte parmi les achats impulsifs aux plus lourdes conséquences financières et humaines.

Un chien est un être vivant qui a besoin de nourriture, d'un toit, de soins médicaux, d'éducation et d'exercice. En ville, il doit avoir un permis. Et promenez-le sans laisse ou omettez de ramasser ses cadeaux et vous hériterez d'amendes salées.

Selon un sondage mené en 2006 pour l'Association américaine des propriétaires d'animaux domestiques, les coûts moyens d'entretien d'un chien – sans compter l'achat – atteignent 15 710 \$ en 10 ans. Pour un chat, c'est 9190 \$.

Et ces coûts n'incluent pas le grignotage des chaussures, la destruction des sofas et, pour certaines races comme le grand danois ou le saint-bernard, le remplacement de la voiture compacte par un véhicule beaucoup plus spacieux.

## DESIGN CANIN

À -30°C, un chien à poil ras est mieux avec un manteau. Sous la pluie, son imper évite des flaques d'eau au retour à la maison. Les vêtements canins sont nés de ces besoins.

Mais l'amour inconditionnel — la folie? — pour les meilleurs amis de l'homme a généré une nouvelle industrie: le design de mode pour chiens. Oublions l'utilité: toutou parade et se pavane en vêtements griffés.

Les prix de ces fringues ne connaissent pas de limites. La maison Posh, par exemple, propose un chapeau à 50 \$, orné d'un bijou en cristal de Swarovski. Le couvre-chef est rose, la couleur *in* cette année. Les frais de psychologue, pour aider toutou à regagner l'estime de soi meurtrie par son accoutrement ridicule, ne sont pas inclus.



PHOTO REUTERS

L'INDE S'INQUIÈTE  
DES IMPORTATIONS!

Extravagance occidentale, la mode canine? Pas du tout. Selon le journal *New Kerala*, de New Delhi, un nombre croissant de maîtres sont prêts à dépenser jusqu'à 100 \$ pour vêtir leur animal.

Les propriétaires de boutiques pour animaux se réjouissent. L'un d'entre eux, Sarfraz Yusuf, a même créé sa propre collection de vêtements, fabriqués en Inde et vendus en ligne et en boutique.

C'est que M. Yusuf déplore que ce lucratif marché soit dominé par les importations taiwanaises, européennes et américaines. « L'Inde doit prendre sa place dans ce marché en émergence », dit-il.

## LA CAUSE DE LA SEMAINE

## LE chevreuil

En novembre 2006, l'honorable Daniel Lavoie, de la Cour des petites créances, a rappelé aux commerçants qu'ils doivent tenir les promesses de leur publicité... même lorsqu'il s'agit de vanter la nature.

Le litige opposait la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) à deux couples de la région de Québec qui ont déboursé ensemble plus de 4700 \$ pour un forfait de chasse sans guide à l'île d'Anticosti, en 2003.

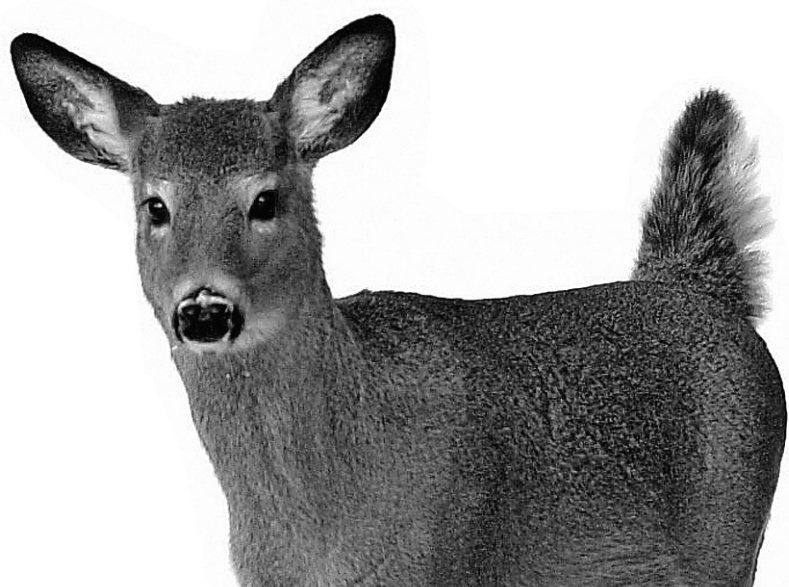
Les quatre chasseurs atterrissent dans l'île en octobre et montent leurs tentes dans le secteur Natisotec, convaincus qu'ils reviendront avec huit chevreuils. Dans sa publicité, la SÉPAQ écrit en effet « qu'en 25 ans de chasse sélective à Anticosti, le taux de succès moyen est de 85 % ».

Or, en quatre jours, les deux couples n'aperçoivent qu'une seule bête, qu'ils abattent. Déçus, ils réclament à la SÉPAQ le remboursement de la totalité des sommes payées pour l'expédition.

La SÉPAQ refuse, plaidant qu'elle n'a aucun contrôle sur les conditions climatiques, le comportement du gibier et, dans le cas d'activités de chasse sans guide, sur les techniques employées par les chasseurs.

En examinant les statistiques de chasse à Anticosti entre 1990 et 2005, le juge Lavoie constate que le taux de succès du secteur Natisotec a été anormalement bas en 2003, alors que les chasseurs des autres territoires ont abattu un chevreuil ou plus.

M<sup>e</sup> Lavoie a conclu que la SÉPAQ n'a pas respecté ses promesses et l'a condamnée à rembourser aux plaignants la moitié de leurs dépenses. Par contre, il a considéré qu'ils avaient malgré tout profité du territoire « comme le font les amants de la nature qui pratiquent ce genre de loisir ». Le magistrat a également refusé d'accorder au couple les dommages et intérêts qu'ils réclamaient.



## Les frustrations de la télé HD



STÉPHANIE GRAMMOND

LES BONS COMPTES  
FONT LES BONS AMIS

Ah, les bonnes vieilles oreilles de lapin! Les consommateurs qui viennent de payer des milliers de dollars pour une télévision à écran plat vont peut-être s'ennuyer de ces antennes en V garnies de laine d'acier!

C'est que le service numérique en haute définition (HD) crée bien des frustrations chez les nouveaux abonnés, comme Jean-Charles Fillion, de Rimouski. En octobre dernier, il a acheté une télévision à cristaux liquides (ACL) dernier cri. Il a bénéficié d'une promotion de Cogeco Câble qui offrait gratuitement le décodeur et le service en haute définition qui coûte 2,99 \$ par mois.

Il a pris la peine de faire installer son appareil par un technicien. Malgré tout, il n'a jamais reçu un signal HD stable. L'image coupe, se brise et « flashe » continuellement.

« C'est ironique. C'est gratuit, mais je me plains », dit M. Fillion. Il préférerait payer et que ça fonctionne parfaitement.

Surtout qu'il a perdu un temps fou au téléphone avec des techniciens de Cogeco (rarement les mêmes).

Certains sous-entendaient que tout était de sa faute (mauvaise connexion, fil défectueux, etc.). D'autres ont avoué que Cogeco éprouvait des difficultés avec le service HD. Personne n'a pu résoudre son problème.

## Des problèmes

Effectivement, Cogeco a des problèmes généralisés avec le service HD qu'il a lancé cet automne.

Tout d'abord, Cogeco se débat avec un problème de pixellisation dans la portion de son réseau qu'elle décrit comme la « couronne de l'Est » qui couvre Montmagny, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Roberval et Alma. Sporadiquement, les abonnés distinguent les pixels sur leur écran.

La cause reste floue. « Deux ou trois fois déjà, nous avons réglé le problème. Mais toujours avec une

solution différente. Chaque fois, ça revenait », a expliqué Lucie Bergeron, directrice principale, programmation et relation avec la communauté, chez Cogeco Câble. La semaine dernière, Cogeco a encore tenté de résoudre le problème, sans succès.

Par ailleurs, Cogeco Câble a aussi du mal avec la transmission des canaux HD du diffuseur Astral Média. Parfois, l'image gèle sur l'écran des abonnés. « C'est un problème de transport entre eux et nous », a expliqué Mme Bergeron. Encore là, les entreprises se creusent les méninges pour trouver une solution. Impossible de savoir quand le problème sera réglé.

Entre-temps, M. Fillion vit avec les deux problèmes superposés. Il a bien envie de migrer vers un service satellite.

« Mais il fait froid. Il y a de la neige sur mon toit! Je n'ai pas envie d'installer une soucoupe en hiver », dit-il.

## Des nuages pour la TV satellite

Or, le service HD par satellite n'est pas à toute épreuve. Des abonnés de Bell ExpressVu se plaignent qu'ils perdent le signal

**Le service HD par satellite n'est pas à toute épreuve. Des abonnés de Bell ExpressVu se plaignent qu'ils perdent le signal dès que les nuages épaississent. D'autres s'offusquent de l'augmentation du prix du service.**

dès que les nuages épaississent. D'autres s'offusquent de l'augmentation du prix du service.

À partir du 1<sup>er</sup> février, le service de base d'ExpressVu coûtera 26 \$ par mois, au lieu de 22 \$. Les forfaits thématiques coûteront 8 \$ par mois, au lieu de 5 \$, pour certaines combinaisons de forfaits.

« Ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère! » s'exclame un abonné qui a investi quelque 500 \$ dans un équipement pour la télévision satellite. Plus le temps de changer de fournisseur!

## Fiabilité du service

ExpressVu a augmenté ses tarifs à cause de la hausse de ses coûts d'exploitation et de programmation et afin d'offrir plus de canaux HD, justifie le porte-parole Pierre Leclerc.

Quant à la fiabilité du service, il répond qu'ExpressVu a désormais quatre satellites et qu'une soucoupe bien alignée est efficace à plus de 99,99%.

Souvent, les problèmes résultent d'une mauvaise installation. Le technicien a-t-il été rigoureux? A-t-il pris soin de bien diriger la coupole, de faire des tests? A-t-il fixé la coupole assez solidement?

« Si la coupole est fixée sur un revêtement en aluminium qui bouge lorsqu'il vente, la réception sera pourrie », prévient Gilles Forest, professeur d'audiovisuel au programme en technologies du génie électrique du cégep du Vieux-Montréal.

## Éviter les déceptions

Pour éviter déceptions avec la télé HD, M. Forest offre quelques autres conseils:

> Le câble HDMI que vous utilisez pour établir la connexion ne doit pas être trop long. Par expérience, M. Forest a remarqué qu'au-delà de six mètres, le lien n'est plus aussi fiable.

> Lors de l'achat d'une télévision HD, ne focalisez pas seulement sur le prix de vente. Présentement, on trouve des aubaines pour les écrans dont la résolution est inférieure (760 lignes verticales).

## Technologie intermédiaire

« C'est une technologie intermédiaire. La vraie HD est conçue pour une résolution de 1080 lignes », dit M. Forest. La technologie intermédiaire demeurera compatible et fonctionnelle, mais ce ne sera pas la « vraie » HD.

> Tous les écrans ne sont pas de la même qualité. Ne vous laissez pas bernier par les images colorées au ralenti (ex : poissons exotiques) qui tournent en boucle sur les télévisions en démo dans les commerces. Pour reconnaître un bon écran, regardez des images qui bougent vite et vérifiez la clarté des petits détails.

> Mais dans votre salon, vous n'obtiendrez pas nécessairement la qualité maximale de HD (à moins de regarder un DVD HD, avec un lecteur de DVD HD). Pour offrir un maximum de canaux, les distributeurs doivent compresser et décompresser le signal durant le transport. Cela diminue la qualité, explique M. Forest. Vous le verrez en observant attentivement un canal de sport, par exemple.

« Dans un plan général d'un match de soccer, vous devriez pouvoir lire la marque de commerce sur les bas des joueurs, dit-il. Si les souliers des joueurs deviennent un peu flous, vous n'avez pas la haute définition maximale. »

## ÉCRIVEZ-NOUS

Vous êtes tombé dans un piège? Vous souhaitez dénoncer des pratiques commerciales douteuses? Faites-nous part de vos problèmes de consommation. Écrivez-nous en fournissant vos coordonnées. Notre adresse: À VOS AFFAIRES  
La Presse / Rédaction  
7, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec, H2Y 1K9  
Notre courriel: avosaffaires@lapresseaffaires.com  
a/s Stéphanie Grammond  
Journaliste  
La Presse Affaires  
514-285-7070

## Misez sur le vert



FRANÇOIS PERREULT

## DANS LES LIVRES

COLLABORATION SPÉCIALE

Pour Elizabeth Pastore-Reiss, il est temps que les entreprises adoptent de nouvelles approches pour concevoir des produits responsables. Il est surtout temps de cesser de prétendre que le marché n'est pas mûr pour un tel virage.

« S'ils trouvent des produits correspondant à leurs habitudes ET respectueux de l'environnement, les consommateurs seront prêts à les acheter », écrit-elle dans *Le Marketing durable*.

L'ouvrage de cette fondatrice d'un cabinet-conseil en développement durable et en marketing éthique vise à démontrer que la production de biens respectant l'humain et les ressources peut fonctionner pour les entreprises qui osent.

Pour réussir, elles doivent toutefois éviter de voir les acheteurs comme une entité globale, mais davantage comme des individus dont les besoins et les préoccupations sociales varient d'un à l'autre.

Les consommateurs d'aujourd'hui se caractérisent

par un esprit d'engagement communautaire et social, ils sont solidaires, portent attention aux conséquences de leurs choix et rejettent ce qu'on leur impose.

En somme, ils désirent être des acteurs plutôt que des acheteurs silencieux. Par conséquent, ils doivent être au centre des actions plutôt qu'au bout du processus, comme de simples récepteurs d'offres commerciales.

Côté production, « les entreprises ne pourront plus se permettre d'être mauvaises nulle part », tranche la spécialiste. Nouvelles méthodes de production, emploi de moins de matières, recyclage des matières premières utilisées ne sont que quelques-uns des aspects auxquels doivent s'attacher les organisations.

Globalement, Elizabeth Pastore-Reiss souhaite que les décideurs bousculent les idées reçues pour marquer le changement.

Un fabricant américain de t-shirts qui prouve que la délocalisation de la production vers l'Asie n'est pas indispensable; une marque brésilienne de cosmétiques qui mise sur la vente par correspondance pour donner accès à ses produits aux femmes éloignées des grands centres; une société de crédit qui offre de l'aide face au surendettement; un parfumeur qui uniformise ses contenants pour réduire les moules et les matières. Voilà des pro-

jets d'affaires innovateurs menés sous l'angle social et non plus seulement économique.

Les entreprises doivent également revoir leurs façons de communiquer. On ne doit plus forcer les consommateurs mais les éduquer, les sensibiliser. L'auteur souligne d'ailleurs que les trois quarts d'entre eux se disent mal informés sur les produits qu'ils achètent. Évidemment, les gestes doivent confirmer ce qu'avancent les organisations, et la transparence doit prévaloir, car « un grain de sable peut faire basculer un citoyen tranquille en un militant qui ne lâchera pas prise ».

Plutôt qu'un exercice contraignant, le virage vert représente donc une formidable occasion de se démarquer et de créer de la valeur ajoutée. Plus encore, les marques qui partageront les valeurs « vertes » des consommateurs bénéficieront de leur reconnaissance à long terme. Voilà certes un signe que les temps changent. Ce qui, autrefois, était perçu comme un irritant, constitue aujourd'hui une approche d'affaires gagnante.

## ★★★

LE MARKETING DURABLE :  
COMMENT CONCEVOIR DES  
PRODUITS ET DES SERVICES  
RESPONSABLES

Elizabeth Pastore-Reiss  
Éditions d'Organisation, 2007,  
228 pages.  
Prix suggéré : 44,95 \$.

L'auteur est journaliste pigiste et chroniqueur-associé à la librairie Coop HEC Montréal ([www.coophec.com](http://www.coophec.com)).

À VOS AFFAIRES SUITE DU DOSSIER DE LA UNE

# Quand le fisc insiste



MARC TISON

Dans votre déclaration de revenus, vous demandez la déduction de 50 % de vos frais automobiles. Dans l'avis de cotisation qu'il vous retourne, le fisc ne vous en autorise que 20 %. Contester ?

Le fiscaliste Stéphane Leblanc, de la maison Ernst & Young, divise les objets de désaccord en deux groupes. Il y a d'abord les litiges qui peuvent se régler par des procédures informelles — appel téléphonique, visite au bureau local. C'est le cas par exemple d'une erreur de saisie de données, d'une imprécision dans la déclaration, de l'oubli de certaines pièces justificatives.

« L'autre situation, décrit M. Leblanc, c'est quand le fisc exerce son jugement : le caractère d'une déduction n'est pas acceptable, le montant de la déduction n'est pas raisonnable, ou le fisc fait une certaine interprétation de la loi. »

Il faudra alors déposer un avis d'opposition. Cet avis doit être produit au plus tard le 30 avril de l'année suivante, ou 90 jours après l'avis de cotisation, selon la plus tardive des deux dates. L'opposition peut être signifiée par lettre ou sur les formulaires spéciaux, où seront fournis les renseignements pertinents — nom, numéro d'assurance sociale, année d'imposition, date et montant de l'avis de cotisation, motifs de l'opposition et faits qui la justifient.

Un agent d'appel rendra ensuite une décision. Il pourra accepter l'appel, le refuser ou négocier un règlement.

Dans certains cas simples, l'avis peut être contesté sans aide d'experts. Ainsi, pour sa déduction de frais automobiles, notre rétif contribuable pourra faire valoir ses droits en présentant son carnet de kilométrage.

Il en va autrement quand il s'agit d'interprétations d'articles de loi ou de jurisprudence. « C'est alors qu'un fiscaliste entrera en jeu », indique Stéphane Leblanc.

Si vous croyez à votre bon droit, contestez l'avis de cotisation. Il n'y a pas de frais pour un avis d'opposition, ni de pénalités si l'agent d'appel vous donne tort. Par contre, les intérêts continuent à courir sur la somme que le fisc vous réclame, et seront payables si vous perdez votre cause. À moins d'une certitude de succès, Stéphane Leblanc recommande de verser la somme en litige, qui vous sera remboursée si on vous donne raison.

## Recours collectif

Vous utilisez votre carte de crédit pour demander une avance de fonds au guichet automatique. En plus des intérêts qui commencent immédiatement à courir, on vous prélève des frais fixes de 4 \$.

Cette mesure vous indigné mais vous ne voulez pas vous battre pour une somme aussi mince. Cependant, peut-être n'êtes-vous pas seul à vouloir contester. Qui se ressemble s'assemble... et peut partager les frais.

C'est ce que permet le recours collectif.

Notre exemple d'introduction a d'ailleurs donné lieu à un recours collectif intenté par Option consommateurs, qui a été autorisé en novembre dernier.

Pour intenter un recours collectif, il faut d'abord déposer une requête à la Cour provinciale. « Le juge vérifie si les critères sont remplis, pour éviter les procédures farfelues, frivoles ou non fondées en droit », énonce Jannick Desforges, avocate et responsable des services juridiques d'Option consommateurs.

Une personne sera désignée pour représenter le groupe. « Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour faire partie du groupe, poursuit M<sup>c</sup> Desforges. Dès qu'on correspond à la description, on en est automatiquement membre. Par contre, si on ne veut pas en faire partie, on peut s'en exclure. »

Une fois le recours autorisé, des négociations entre les parties peuvent déjà mener à un règlement à l'amiable, qu'un juge devra ensuite entériner.

Sinon, il faudra souvent quatre à cinq ans avant qu'un dossier soit réglé. Si son jugement est favorable, le juge pourra alors imposer le remboursement des frais contestés et des dommages exemplaires, qui seront distribués aux membres du groupe.



PHOTO DAVID BOILY. LA PRESSE

Des maisons de chambres désaffectées sur la rue St-Hubert, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Ontario. Il y a d'abord les litiges qui peuvent se régler par des procédures informelles, comme dans le cas d'une hausse de l'avis d'impôt foncier.

Le consommateur qui croit avoir une cause valide de recours collectif peut entrer en communication avec une association de consommateurs ou un cabinet d'avocats spécialisé en recours. Ceux-ci sont rémunérés en pourcentage de l'indemnisation totale qui sera — peut-être — accordée. Ils ne prendront donc en main

## Dans certains cas simples, l'avis peut être contesté sans l'aide d'experts.

que des causes qu'ils estiment avoir des chances raisonnables de gagner.

## Contre une contravention

Chouette, une place de stationnement. Vérification : les panneaux en bordure de rue confirment la légalité de la manœuvre. La période de repas des parcomètres est dépassée. Tout va bien.

Mais tout n'allait pas bien du tout, comme en ont fait foi les contraventions qui, au retour ornaient les pare-brise des cinq voitures garées en enfilade. Au coin de la rue, en retrait, un dernier panneau contredisait les autres. L'indignation doit-elle se muer en contestation ?

Car l'amende, déjà salée, pourrait être assaisonnée de frais variés. Le juge vous donne tort ? Ajoutez 80 \$ pour les frais juridiques. Vous changez d'idée avant l'audience et vous plaidez finalement coupable ? Comptez 25 \$.

« Pour un billet de stationnement, il va probablement coûter

moins cher de payer que de contester », constate Walid Hijazi, avocat de la défense en droit criminel et pénal au cabinet Desrosiers, Turcotte, Joncas, Massicotte. Si on maintient néanmoins sa détermination, le meilleur plaidoyer dans ce cas demeure une photo des lieux, prise idéalement le jour de l'infraction.

Plus fréquemment, les contestations ont trait aux contraventions relatives à la signalisation et à la vitesse. Et encore, c'est souvent la perte des points d'inaptitude qui motive la démarche. Contester un excès de vitesse attesté par radar est généralement présomptueux. « Quand la vitesse a été évaluée visuellement par le policier, les chances demeurent minces mais ça ouvre peut-être la voie à une négociation avec le procureur », soutient M<sup>c</sup> Hijazi.

« Pour de petites infractions — stop négligé, ceinture non bouclée —, il est possible et pas très compliqué de faire la preuve sans avocat », poursuit-il. Pour des cas plus complexes, telle la conduite dangereuse, les conseils d'un juriste seront utiles, voire indispensables.

Les heures de travail perdues dans la contestation contrebalancent-elles l'amende épargnée ? Selon les juridictions, il n'est pas rare d'y perdre une demi-journée. À la Cour municipale de Montréal, de nouvelles procédures sont en vigueur depuis 2003. Six personnes sont convoquées par période d'une demi-heure, ce qui

réduit la présence à environ une heure.

## Hausse d'impôt foncier : foncer ?

Votre avis d'impôt foncier vous fait dresser les cheveux sur la tête. Vous vous renseignez auprès de votre voisin : le sien est nettement moins décoiffant que le vôtre. Vaut-il la peine d'exprimer votre fureur auprès de la municipalité ?

Si vous avez de bonnes raisons de penser que l'évaluation de votre propriété est trop élevée, vous pouvez faire une demande de révision auprès du service responsable de l'évaluation foncière de votre municipalité, en présentant les faits et motifs qui soutiennent votre cause. Cette requête doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai de la première année d'application du rôle d'évaluation.

« Le plus difficile à comprendre pour le contribuable, c'est qu'un saut important dans l'évaluation n'est pas déterminant, affirme Mario M. Caron, avocat spécialisé en droit immobilier chez Ogilvy Renault. Le fait que la maison du voisin, identique à la vôtre, est évaluée à une valeur moindre pour une quelconque raison ne constitue pas un argument de contestation. L'argument-clé est le suivant : sur le marché, votre propriété n'a pas la valeur que le rôle lui attribue. »

Les propriétés sont portées au rôle d'évaluation foncier selon leur valeur réelle. Il s'agit du prix le plus probable qui serait payé pour la propriété dans un marché libre et ouvert, au moment de l'évaluation.

« Si on pense que notre propriété, en raison de ses caractéristiques propres, vaut moins que son évaluation, il y a là matière à contestation », poursuit M<sup>c</sup> Caron. Si par contre on a acheté sa maison récemment à un prix nettement supérieur à son évaluation, celle-ci est plus difficilement contestable.

L'évaluateur de la municipalité examinera le dossier et les arguments et pourra accepter ou refuser de modifier la valeur inscrite. Si vous êtes en désaccord avec sa décision, vous pouvez porter votre cause devant le Tribunal administratif du Québec dans les 60 jours suivant.

Pour étayer votre édifice argumentaire et vous éviter d'inutiles procédures, il sera utile de demander d'abord l'avis d'un évaluateur indépendant. « Une évaluation préliminaire bien faite permet de déterminer d'abord s'il y a une cause, et ensuite d'établir le gain potentiel, indique M<sup>c</sup> Caron. Il est alors beaucoup plus facile d'évaluer si on veut engager une dépense additionnelle. »

## Une transaction inconnue

Sur le relevé bancaire de décembre, consulté sur Internet, un achat de 258 \$, tout rond, est inscrit en date du 27 décembre. Selon le relevé, l'achat par carte de débit a été effectué chez Accès Sports.

Aucun souvenir de la transaction ou du magasin.

Une erreur de l'institution financière ? Du commerçant ? Pire, une fr... une fraude?!?!?

Dès réception, parcourez vos relevés bancaires et de cartes de crédit. Si une transaction vous semble louche ou inconnue, contactez immédiatement votre succursale bancaire ou le centre d'appels de votre carte de crédit.

Vous pourrez obtenir rapidement plus de précisions sur la transaction. S'il y a maldonne, la situation sera généralement corrigée à votre satisfaction — au prix de beaucoup de patience. « Les erreurs sont plus faciles à corriger avec les cartes de crédit, indique toutefois Me Jannick Desforges, d'Option Consommateurs. L'émetteur de la carte se tourne vers le commerçant, qui doit apporter la preuve de la transaction. »

Les paiements préautorisés sont souvent sources d'erreurs. Un sondage réalisé en mars 2006 pour l'Initiative canadienne des consommateurs a révélé que 12 % des consommateurs utilisant les débits automatisés avaient éprouvé des problèmes avec ce mode de paiement au cours des deux années précédentes. Les erreurs avaient surtout trait à des montants incorrects ou prélevés à la mauvaise date.

Les petits commerces ne sont pas exempts de problèmes. Quelquefois, c'est le client lui-même qui aura poinçonné le mauvais montant — 110,23 \$ plutôt que 11,23 \$, par exemple. « Le client demande la vérification et l'institution financière peut faire une conciliation avec le marchand, pour démontrer par exemple que ce jour-là, celui-ci avait effectivement 100 \$ de trop dans ses transactions, soutient Nathalie Genest, porte-parole de Desjardins. Il est certain que la vérification demande quelques jours, mais le client qui fait ce type d'erreur n'a pas à avoir d'inquiétude. »

Fin de l'histoire : après vérification avec l'institution financière, la mystérieuse dépense de 258 \$ était un renouvellement d'immatriculation effectué chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, Accès Sports, dont le local portait les marques de la SAAQ. Cette fois-ci, la transaction était authentique et légitime. Une autre fois, ce ne sera peut-être pas le cas.

## QUELQUES FRAIS

Frais de greffe (sur amende de 11 \$ à 49 \$)	12 \$
Modification de plaidoyer avant l'instruction	25 \$
Jugement rendu par défaut	50 \$
Jugement de culpabilité	80 \$
Demande d'ajournement	28 \$
Rejet d'une demande préliminaire dilatoire ou mal fondée	63 \$

À VOS AFFAIRES CONSOMMATION/FINANCES PERSONNELLES

CARTE DE CRÉDIT

# Le paiement minimum baisse, le remboursement s'étire



MARC TISON  
**L'ARGENT AU QUOTIDIEN**

Pour ceux-là, la différence est significative. Mais pas nécessairement positive.

Dans le dépliant annonçant la modification de sa politique à ses clients, CIBC explique que « ce nouveau calcul de paiement vous offrira une plus grande souplesse budgétaire, car vous pourrez effectuer, au besoin, des versements minimums moins élevés ».

« C'est un piège, un cadeau de Grec », réplique Stéphanie Poulin, avocate chez Options Consommateurs. « Avec l'abaissement du paiement minimum, les gens répartissent leur dette sur une plus longue période de temps. »

Combien de temps?

Voyons voir. Supposons un solde de 3000 \$ sur une carte de crédit affectée d'un taux d'intérêt de 18 %, dont le paiement minimum est fixé à 3 % du solde, ou 10 \$, selon le plus élevé des deux. La personne qui se contenterait de faire le versement minimal sans faire d'autres achats acquitterait sa dette en 16 ans. Elle aurait payé 2800 \$ en intérêts.

Avec un paiement minimal de

REMBOURSEMENT D'UN SOLDE DE 3000 \$ en paiements minimaux (taux d'intérêt de 18 %)			
Paiement minimal en % du solde*	2,10 %	3 %	5 %
Premier versement mensuel	63 \$	90 \$	150 \$
Durée du remboursement (années)	32,5	16	8,3
Paiement total	9675 \$	5799 \$	4240 \$
Frais d'intérêt payés	6675 \$	2799 \$	1240 \$

\*Ou 10 \$, selon le plus élevé des deux montants

paiement offert à l'occasion des Fêtes. « Mais ce n'est pas un congé d'intérêts, ce que les gens ne comprennent pas. »

**Où est l'intérêt?**

Pourquoi cette nouvelle politique?

« Pour faire plus d'argent, avance Jannick Desforges, responsable des services juridiques chez Option consommateurs.

mensuel s'approche le plus du minimum exigé, et qui paient par conséquent le maximum d'intérêts. En abaissant ce seuil, on augmente le potentiel de rentabilité de cette lucrative clientèle.

À 2,1 %, on se rapproche d'ailleurs d'un remboursement à l'infini.

Avec un paiement minimum de 1,5 % du solde et un taux d'intérêt de 18 %, le versement minimal équivaut aux intérêts qui s'ajoutent au compte.

Le même phénomène troublant se produirait si la carte qui permet ce paiement minimal de 2,1 % était affectée d'un taux d'intérêt de 25,2 %.

« Il y a des cartes de crédit dont le taux peut atteindre 25 %, si le détenteur montre un mauvais dossier de crédit, signale Jean-Guy St-Amour, de l'Agence de consommation en matière financière du Canada (ACMF).

Un consommateur qui ne verserait que le minimum ne paierait alors que les intérêts. »

Mentionnons tout de même que CIBC, comme la plupart des institutions financières, offre une carte à taux d'intérêt réduit (11,5 %) pour ceux qui maintiennent un solde.

**Tendance à la baisse**

Est-ce le début d'une tendance? À son arrivée chez Option Consommateurs, il y a moins de 10 ans, rappelle Jannick Desforges, l'organisme avait dénoncé la diminution du paiement minimum de 5 % à 3 %. Ce seuil vient encore de baisser.

À l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, on collige et présente, dans des outils faciles à consulter, les caractéristiques des cartes de crédit offertes par les institutions financières canadiennes. La dernière mise à jour a d'ailleurs été présentée cette semaine. L'essentiel est là : taux d'intérêt, limite de crédit, frais annuels, programmes de récompense... Jusqu'à présent, l'agence n'avait pas cru bon s'intéresser aux paiements minimaux. Mais on songe maintenant à les inclure dans les prochaines recensions.

Une carte de crédit avec un seuil de paiement abaissé peut sans doute aider un consommateur qui connaît un passage financier difficile mais temporaire – dans la mesure où un écart de 27 \$ fait une différence, comme c'est le cas dans notre exemple d'un solde de 3000 \$.

« Celui qui aperçoit sur son compte le paiement minimum requis et qui a un budget serré sera tenté de ne faire que ce paiement », prévient toutefois Jannick Desforges.

Rappelons le principe cardinal d'utilisation d'une carte de crédit. « Nous recommandons toujours de payer le solde en entier chaque mois, sinon de verser le maximum possible, le plus souvent possible, insiste Jean-Guy St-Amour.

Si on est rendu à maintenir un solde permanent sur sa carte, il est temps de s'asseoir avec un conseiller pour trouver une solution moins coûteuse. »

À partir d'avril 2007, le paiement mensuel minimum des cartes de crédit CIBC VISA passera de 3 % à 2,1 % du solde du mois.

Ce n'est pas une baisse importante, direz-vous. À peine 0,9 %. Rien pour écrire à sa mère qu'il faudrait fouetter son chat.

En effet, ça ne change rien pour les deux tiers des Canadiens qui paient leur solde en entier à chaque mois.

Au Canada, selon les données de l'Association des banquiers canadiens (ABC), 0,8 % des comptes sont en souffrance depuis 90 jours ou plus. En d'autres mots, sur près d'un compte sur 100, même le paiement minimal n'est pas effectué. Sur les 26 millions de comptes actifs, il s'agit tout de même d'environ 210 000 consommateurs. Combien de détenteurs de cartes se décarcassent pour atteindre le minimum, ou se satisfont de ce paiement? L'ABC ne possède pas cette donnée.

**Timeo danaos et dona ferentes (Je crains les Grecs, même quand ils font des cadeaux.)**

— Virgile et Astérix légionnaire

2,1 % ou 10 \$, le remboursement s'étalerait sur 32 ans, avec des frais d'intérêts de 6675 \$.

Dans ces conditions, en diminuant le taux du paiement minimum de 0,9 %, on double la période d'amortissement et on multiplie les intérêts par 2,4.

« Les institutions essaient de nous attirer avec des arguments qui sont très lucratifs pour eux », insiste Stéphanie Poulin. Elle donne l'exemple du congé de

C'est la première raison qui me saute aux yeux. »

Les émetteurs de carte de crédit tirent leurs revenus de deux sources principales : les redevances payées par les commerçants sur les achats avec cartes de crédit et les intérêts versés par les usagers qui n'acquittent pas leur compte en entier chaque mois.

Les détenteurs de carte les plus rentables, peut-on conclure, sont donc ceux dont le paiement

# Réponses sur le fractionnement des revenus des retraités



MICHEL GIRARD  
**COURRIER DES LECTEURS**

l'information qui me permettrait de réduire mon impôt immédiatement et non pas seulement en 2008 lorsque je ferai mes rapports annuels. »

Pour sa part, Daniel, un jeune retraité, se demande : « J'ai une question à deux volets. J'ai 56 ans et je suis un cadre retraité de l'ex-CUM. Est-ce que le revenu de pension que je reçois est admissible au fractionnement de revenus entre conjoints ou celui-ci ne s'applique-t-il qu'aux retraités de 65 ans et plus? Est-ce que ce changement sera automatiquement ajusté sur les paies ou devra-t-on attendre 16 mois plus tard lors de la production du rapport d'impôt? »

Et Michel résume bien « la » question qui revient le plus sou-

Michel Audet, annonçait que le gouvernement Charest emboîtait le pas au gouvernement Harper et accordait lui aussi la possibilité de fractionner les revenus de retraite.

Selon les chiffres du ministre Audet, il y a 370 000 couples retraités québécois qui pourraient profiter de cette nouvelle mesure fiscale de fractionnement de revenus de retraite. Ces couples pourraient bénéficier possiblement d'une réduction d'impôt globale (fédérale et provinciale) d'environ 200 millions de dollars.

En cette période de rumeurs électorales galopantes, tant au fédéral qu'au Québec, voilà un cadeau qui tombe du ciel avec timing électoral.

rette, qui gagne un faible revenu.

Selon Revenu Canada, voici comment se déroulera l'opération fiscale : « Pour l'application de l'impôt sur le revenu, le montant attribué (15 000 \$) sera déduit du revenu de la personne (Pierre) à qui le revenu de pension est versé au départ et sera inclus dans le calcul du revenu de la personne (Pierrette) à qui il est attribué. Était donné que, dans bien des cas, ce transfert va entraîner une hausse de l'impôt payable par le particulier (Pierrette) à qui le revenu de retraite est attribué, les deux particuliers concernés devront accepter cette attribution dans leur déclaration de revenus de l'année pertinente. »

Revenu Canada ajoute : « Le

**Les types de revenus suivants ne sont pas admissibles à la nouvelle mesure de fractionnement : les prestations de Sécurité de la vieillesse (SV); le Supplément de revenu garanti (SRG); les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ).**

vent : « J'aimerais savoir à partir de quel âge ce plan de partage s'applique. À 65 ans ou moins? »

**L'origine**

Re... situons la nouvelle mesure de fractionnement de revenus entre les conjoints d'un couple retraité. C'est le ministre fédéral des Finances, James Flaherty, qui a annoncé ce cadeau électoral en novembre dernier. Ce cadeau faisait suite à l'annonce du nouveau régime d'imposition qui matraquera les fiducies de revenu à partir de 2011. Une parenthèse ici : en haussant les impôts sur les revenus des fiducies de revenu, le ministre Flaherty frappe d'aplomb le placement préféré des retraités. À la fin de décembre dernier, le ministre des Finances du Québec,

La nouvelle mesure de fractionnement s'adresse aux couples de contribuables qui reçoivent en 2007 un revenu admissible au crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension.

Les conjoints (mariés ou de fait) d'un couple pourront, aux fins des impôts fédéral et provincial, se partager ce revenu de pension jusqu'à hauteur de 50-50. Ce qui aura pour impact de réduire le revenu imposable du conjoint qui gagne le revenu le plus élevé, et conséquemment, de réduire la facture totale des impôts du couple.

Supposons que Pierre gagne un revenu de pension admissible au fractionnement de 30 000 \$ et qu'il veut en partager la moitié (15 000 \$) avec sa conjointe Pier-

revenu ainsi attribué (à Pierrette) sera traité comme un revenu de pension du conjoint (Pierrette) ayant le revenu le plus bas, et ce, pour l'application de toutes les règles en matière d'impôt fédéral sur le revenu. »

**Deux fois le crédit**

« Cela signifie que certains couples pourront désormais se prévaloir deux fois du crédit pour revenu de pension, ce qui n'était pas possible auparavant. De plus, le fractionnement du revenu de pension pourrait entraîner une hausse des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour certains couples. »

Du côté provincial, ce sera exactement la même opération fiscale, mais avec les

données fiscales à la sauce québécoise.

Maintenant, quels sont les fameux revenus de pension qui sont admissibles au fractionnement de revenus des couples retraités?

Dans le cas des contribuables qui ont 65 ans et plus, les principaux revenus de pension ou de retraite qui pourront être attribués aux conjoints jusqu'à hauteur de 50 % sont :

les prestations de régime de pension agréé (RPA), voire les prestations d'un régime à prestations déterminées ou à cotisations déterminées établi par un employeur;

les revenus ou rentes d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un FRV (c'est-à-dire un FERR immobilisé) ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB).

Dans le cas des contribuables de moins de 65 ans, seules les prestations tirées d'un régime de pension agréé (RPA) seront admissibles au fractionnement.

**Les rentes exclues**

Sont donc exclues les rentes de REER, de FERR et de RPDB quand le prestataire a moins de 65 ans, ainsi que les retraits d'un REER et les sommes reçues par l'entremise d'une convention de retraite.

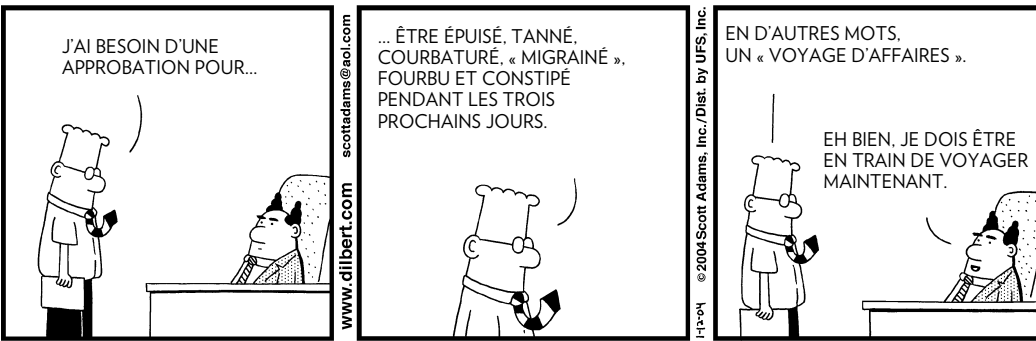
Avis à l'ensemble des couples retraités. Les types de revenus suivants ne sont pas admissibles à la nouvelle mesure de fractionnement : les prestations de Sécurité de la vieillesse (SV); le Supplément de revenu garanti (SRG); les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Malheureusement, on n'en sait pas plus pour le moment. Une porte-parole de Revenu Canada m'a dit que la nouvelle mesure fiscale du ministre Flaherty n'avait pas encore fait l'objet d'un projet de loi.

Voilà la raison qui explique pourquoi il est actuellement impossible de demander à son employeur de réduire le montant des retenues à la source qui sont perçues sur les prestations des régimes de pension agréés.

# À VOS AFFAIRES

## DILBERT



### ÉCRIVEZ-NOUS!

Le cahier *À vos affaires* du dimanche traite de vos préoccupations en matière de consommation, de finances personnelles et de formation. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et commentaires.

### POUR NOUS JOINDRE

La Presse Affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9  
lpa@lapresseaffaires.com

## SUDOKU

7			2					
				4				1
	6					3		
5							3	
		8	9	7				
9	2				8	5		4
2						7		
	3							8
				5	9		1	

Niveau de difficulté : TRÈS DIFFICILE

0543

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

### Solution du dernier sudoku

1	4	6	9	8	5	7	3	2
9	3	2	1	6	7	4	8	5
5	7	8	2	4	3	6	1	9
4	6	9	5	7	1	8	2	3
3	2	1	8	9	6	5	7	4
7	8	5	4	3	2	9	6	1
2	5	4	6	1	8	3	9	7
8	1	3	7	5	9	2	4	6
6	9	7	3	2	4	1	5	8

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com) ou écrivez-nous à [info@les-mordus.com](mailto:info@les-mordus.com)

Par Fabien Savary 0542

# SOUS LA LOUPE

## TOUR DU MONDE EN FAMILLE

MARC TISON

Leur rêve est magnifique... et ambitieux : faire le tour du monde en voilier avec leurs trois enfants. Ennuï, ils n'ont encore ni voilier ni enfants.

Mais c'est prévu.

Le premier bébé est planifié en 2010. Les deux autres suivront à intervalle de deux ans.

C'est pour le bateau que les choses se compliquent.

Sarah et David ont tous deux 25 ans. Ils complètent des maîtrises et travaillent comme pigistes. Leurs revenus communs atteignent 40 000 \$ avant impôt.

Leurs frais de logement s'élevaient à environ 650 \$ par mois, loyer, électricité et autres services compris. Leur bilan est libre de toute dette. « Nous n'avons pas et ne voulons pas d'auto, insistents-ils. Pour nos déplacements, nous utilisons le service de Communauto à l'occasion. Sinon, c'est le métro et le vélo. »

Ce budget bien contrôlé leur permet présentement d'épargner chaque mois 700 \$ pour leur projet. Plus de 5500 \$ ont déjà été engrangés.

« Pour concrétiser notre projet, nous devons partir sur mer au maximum neuf ans après la naissance de notre premier enfant si nous voulons permettre à ce dernier de vivre son adolescence sur la terre ferme avec d'autres jeunes, décrit le couple. Nous achèterions notre bateau un an avant le départ pour l'aménager et nous y installer. Le coût serait d'environ 60 000 \$, plus 35 000 \$ de rénovation et d'équipement. Ensuite, en voyage, les frais annuels se situeraient aux alentours de 25 000 \$ par année. »

Le grand départ aurait donc lieu au plus tard en 2019, pour un périple de quatre ans et demi.

Reste à atteindre ces objectifs. Le couple nautonnier décline ses préoccupations en trois questions.

« Combien d'argent par mois devrions-nous investir, et de quelle façon, pour réaliser notre projet? » demande d'abord notre couple.

Puis, « devrions-nous nous acheter une maison pour la revendre à notre départ? »

Et la plus fondamentale et la plus ardue : « Notre projet est-il réaliste? »

### Faire le point

Le planificateur financier Gaétan Veillette, du Groupe Investors, a soigneusement analysé la route tracée par nos navigateurs.

« Le couple s'est bien documenté sur l'expérience de familles qui ont vécu cette aventure, observe-t-il. En voyage, les enfants étudieront sur le bateau avec des volumes et par Internet. Leur formation sera ensuite accréditée en équivalence par le Ministère de l'éducation, selon certaines conditions. »

À raison de 700 \$ par mois avec un rendement de 7 % et une majoration de l'épargne de 3 % par année, il faudra un peu plus de huit ans pour atteindre l'objectif de 95 000 \$, en tenant compte de l'impôt payable sur le rendement.

Toutefois, une inflation moyenne de 3 % par année aurait gonflé les 95 000 \$ visés à 135 000 \$ en 2018. Toujours avec un rendement de 7 %, cet objectif serait atteint en un peu plus de 10 ans.

Il faudra encore soutenir les dépenses de voyage, que le couple estime présentement à 25 000 \$ par année. Le travail à la pige des deux conjoints devrait leur permettre de gagner près de 15 000 \$ par année durant leur périple. Considérant l'inflation, le déficit total à combler pendant ces 4 ans et demi atteindra environ 65 000 \$.

Cette somme nécessitera une épargne supplémentaire d'environ 400 \$ par mois pendant 10 ans.

Dès 2009, soit à 10 ans de l'échéance, le couple devrait donc épargner près de 1100 \$ par mois.

À partir de 2010, alors que les deux conjoints auront atteint leur vitesse de croisière sur le marché du travail, le couple pourrait toucher des revenus de 105 000 \$ par année.

Dans ces conditions, l'effort d'épargne est important, mais réalisable, « surtout pour un couple aussi discipliné », commente notre expert.

### Maison ou loyer?

Notre couple envisage également acheter une propriété, qu'il revendrait au moment de partir en croisière. Cette stratégie est-elle plus rentable?

Gaétan Veillette a d'abord établi les prémisses de l'option

loyer : frais de logement de 580 \$ par mois jusqu'en 2010, puis de 1000 \$ par mois lorsque la famille s'agrandira. Avec les assurances et des dépenses annuelles de 1500 \$ pour la location occasionnelle d'une voiture, les frais atteignent un total de 13 700 \$ par an à partir de 2011.

Voyons l'option maison. Notre couple s'est vu offrir un condo en périphérie de Montréal. M. Veillette suppose un prix d'achat de 200 000 \$ en 2011, dont la mise de fonds sera fournie par les 50 000 \$ accumulés jusqu'alors pour le voyage. Avec les frais de démarrage (5000 \$ amortis sur neuf ans), les frais de copropriété, les impôts fonciers, les assurances, le chauffage, l'entretien et la possession incontournable d'une voiture au coût de 6000 \$ par année, les frais annuels s'élevaient à 27 700 \$. En tenant compte d'un profit de 50 000 \$ lors de la vente en 2018 et capital remboursé durant la possession, le coût annuel est ramené à 17 900 \$.

« Selon ces hypothèses, sans égard à la qualité de vie, il est plus économique de vivre à loyer », conclut notre spécialiste.

L'achat d'une propriété n'est pas pour autant à écarter. Pour combler un éventuel manque à gagner, Gaétan Veillette avance notamment la possibilité d'une hypothèque maritime sur leur voilier.

### Est-ce réaliste?

Le projet est donc réalisable. Est-il réaliste, se demande notre couple? C'est une autre question. Tout dépend de l'aune à laquelle on mesure ce réalisme.

Gaétan Veillette a calculé l'impact du voyage sur le patrimoine familial, dans l'hypothèse où une propriété est achetée en 2011. À la fin de 2023, au terme présumé du périple, le patrimoine familial — actif, épargnes, etc. — totaliserait 312 000 \$. Si le ménage était resté au Québec et n'avait jamais réalisé ce projet, son patrimoine atteindrait 651 000 \$, soit 340 000 \$ de plus. Cet écart s'élargit ensuite avec les années.

« Ainsi, ce rêve d'un voyage autour du monde représente environ 75 000 \$ par année sur la valeur du patrimoine », indique M. Veillette.

Au chapitre de l'expérience de vie et des souvenirs, par contre, le solde est largement positif.

« Nous avons un grand projet : partir faire le tour du monde en voilier avec nos (futurs!) trois enfants. »

— Sarah et David

### L'OBJECTIF

Sarah et David, deux étudiants de 25 ans, projettent un voyage en voilier d'une durée de quatre ans et demi. Le périple débiterait au plus tard en 2019. Le voilier coûterait 95 000 \$ et il faut prévoir des frais annuels de 25 000 \$. Comment arriver à bon port?

### LES PARAMÈTRES

#### David

Droits de cotisation REER non utilisés: **4000 \$**

Dettes d'études: **3000 \$, plus 4200 \$ en 2007**

Revenus de toutes provenances (y compris prêt étudiant): **25 000 \$**

Salaires présumés à l'arrivée sur le marché du travail (fin 2008): **35 000 \$**

#### Sarah

Droits de cotisation REER non utilisés: **12 000 \$**

Dettes d'études: **2500 \$ en 2007**

Revenus de toutes provenances (y compris prêt étudiant): **28 000 \$**

Salaires présumés à l'arrivée sur le marché du travail (fin 2009): **35 000 \$**

#### Projet:

Achat et rénovation d'un voilier (2018): **95 000 \$ (coût actuel)**

Voyage autour du monde (2019 à 2023): **25 000 \$ par année (coût actuel).**

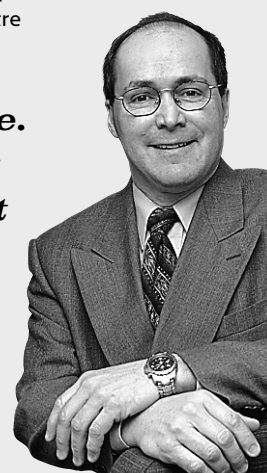
### LA ROUTE

Pour soutenir ces dépenses en fonction de l'inflation sans s'endetter, le couple devra épargner au moins 1100 \$ par mois pendant une dizaine d'années. La barre du budget devra être fermement tenue.

« Leur projet est faisable. Bien sûr, il y a un coût d'opportunité, mais ça fait partie des choix de vie. »

— Gaétan Veillette

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE ©



GAÉTAN VEILLETTE

Planificateur financier, Groupe Investors

**VOTRE ADO EST-IL INSCRIT AU CONCOURS PALMARÈS DES CARRIÈRES 2007**

Il court la chance de gagner **plus de 2 000 \$ en prix** : une console de jeu **XBOX 360**, un **iPod vidéo** et plus encore!

Inscrivez-vous sur le site **termars.monemploi.com** et profitez-en pour découvrir les **métiers et professions les plus prometteurs**.

Le **Palmarès des carrières 2007** est disponible sur **septembre.com**, chez **Renaud-Bray** et dans toute bonne librairie.

Écoutez nos capsules d'information diffusées sur **1057 Rythme FM**

Une réalisation de: **Septembre éditeur**

Avec la participation de: **cyberpresse.ca**

**LA PRESSE Renaud-Bray**

**15 ans... Merci !**

Environnement Canada  
Raymond Chabot  
Téléfilm Canada  
Dessau Soprin  
Ville de Québec  
Pharmascience  
Groupe Forzani  
Wawanasa  
Cogeco  
Agropur  
Télébec  
C.C.Q.  
R.R.Q.  
Etc. Etc.

**RÉSEAU-BUREAUTIQUE**

**Ameublement de bureau Postes de travail recyclés**

**937-1117** [www.reseaub.com](http://www.reseaub.com)

Teknion • Steelcase • Artopex • Boulevard • Etc.

